



**DECLARATION LIMINAIRE
DE LA CGT FINANCES DE L'YONNE
CDAS DU 3 DECEMBRE 2012**

Monsieur Le Président,

Après quelques mois de gouvernance socialiste, les salariés du publique et du privé, les retraités et les privés d'emploi, ont l'impression de s'être réveillés avec une énorme « gueule de bois » ! L'espoir d'un hypothétique changement s'est envolé. Le système capitaliste et ses requins vont une nouvelle fois être peu touchés par les réformes annoncées.

L'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics (actifs et retraités) et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Les agents des ministères ont besoin d'une action sociale digne de ce nom leur permettant de :

- Faire garder leurs enfants en bas âge ;
- Envoyer leurs enfants en colonie de vacances en toute sécurité ;
- Se restaurer partout à moindre coût ;
- Se loger décemment partout en France.

Ils ont besoin d'une action sociale qui ne laisse personne sur le bord de la route, avec pour cela une délégation de qualité, de proximité, réactive, performante et à leur écoute.

Cette action sociale, les agents l'ont construite au fil des ans, avec leurs organisations syndicales. Ils ont voulu des délégués départementaux élus et disposant de toutes les prérogatives.

L'action sociale doit bénéficier de moyens humains et financiers.

Le traitement infligé aux agents est de plus en plus violent : suppressions d'emplois incessantes (encore 2353 suppressions de postes dans les ministères de Bercy pour 2013), exigences hiérarchiques pour satisfaire les indicateurs, culture de performance, perte du sens du travail et désarroi voire détresse des personnels face aux restructurations permanentes qui n'ont que pour seul objectif de réduire les coûts.

Oui, nous pouvons parler de violences faites aux agents quand plus de 40 de nos collègues ont tenté ou mis fin à leurs jours en l'espace d'une année.

De plus, les effets extrêmement régressifs produits par la crise, l'insuffisance et la dégradation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités font que les conditions de vie au et hors du travail des agents de nos ministères ne cessent de se dégrader. Que dire des retraités qui sont loin d'être des privilégiés et qui auront de plus en plus de difficultés d'accès aux soins et aux services publics en général.

Par ailleurs, les orientations du secrétariat général de Bercy, concernant la fonction du délégué départemental de l'action sociale, et la non compensation en effectifs liée à la surcharge de travail des correspondants régionaux chorus, pour la gestion de cette application, sont également rejetées par les organisations syndicales.

La mise en place de la nouvelle organisation budgétaire du 1^{er} janvier 2012 a-t-elle finalement favorisée l'action sociale de notre département ou l'a-t-elle ralentie ?

Au sujet de la convention signée entre les ministères économiques et financiers et la MGEFI, cette dernière s'engage à réaliser dans chaque département, annuellement, une action de santé publique.

L'administration, quant à elle, s'engage à faciliter la participation des agents à ces actions.

Cependant, ces actions de santé publiques sont toujours soumises à la validation de l'autorité hiérarchique sous réserve des nécessités de services. Nous souhaiterions que les directions locales, par une note, en soulignant les enjeux de la prévention en terme de santé publique, rappellent à nos chers chefs de services que la formule « nécessité de service » a ses propres limites.

Concernant le CDAS de ce jour, nous souhaiterions savoir où en est la situation du médecin de prévention ?

Pour les futurs locaux de la délégation, la CGT s'interroge sur les conditions d'accès du 3^{ème} étage de la rue des Moreaux compte tenu de la sécurisation du site. Comment feront les actifs et les retraités souhaitant se rendre dans les bureaux de l'action sociale, avec ou sans rendez vous ? Pouvez nous communiquer, le nombre de personnes reçues par la délégation ?

Dans les déclarations des ministres nous avons pris acte de la réaffirmation du maintien d'un réseau départemental d'action sociale, mais nous restons vigilants en la matière.

Même s'il y a maintien du montant global des crédits dédiés à l'action sociale, nous venons de vous démontrer que ceux-ci ne répondent absolument pas aux exigences sociales des agents, d'autant plus qu'une situation de crise exige une action sociale renforcée.

Les représentants CGT Finances de l'Yonne